



Déclarations et Discours

N° 82/3

LES DROITS DE L'HOMME SONT VIOLÉS EN POLOGNE

Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, à la cinquième Session de la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe, Madrid, Espagne, le 9 février 1982.

Lors de mon intervention à la séance d'ouverture de cette réunion, le 12 novembre 1980, j'ai affirmé que la situation mondiale s'était améliorée depuis la conclusion de l'Acte final d'Helsinki en 1975. Et j'ajoutais comme suit : " Nous avons reconnu que, sans préjudice de la souveraineté nationale, aucun État n'est isolé du reste du monde et ne peut diriger ses affaires, intérieures ou extérieures, en faisant globalement abstraction de ses voisins, proches ou éloignés ". Lorsque nos chefs d'État et de gouvernement ont signé l'Acte final, ils ont pris certains engagements du plus haut ordre politique et moral en ce qui concerne les principes qui devraient guider les relations entre les États. Ce sont là des obligations contractuelles que nous avons prises les uns envers les autres. Lorsqu'elles ne sont pas respectées, les États participants ont le droit, et même le devoir, d'attirer l'attention sur les violations. Dans ce contexte, la question de l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États participants ne se pose tout simplement pas.

Lors des travaux de suivi, nous avons malheureusement eu le devoir d'attirer l'attention sur l'intervention soviétique en Afghanistan, qui a porté directement atteinte aux principes de l'Acte final que sont l'égalité souveraine, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'inviolabilité des frontières (auquel l'Union soviétique se dit fort attachée), l'intégrité territoriale des États, la non-intervention dans les affaires intérieures, l'égalité des droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes. Cette intervention a en outre remis en cause l'engagement de s'inspirer des principes, contenus dans la Déclaration, dans les relations avec tous les autres États. Ces principes sont encore battus sérieusement en brèche par le maintien d'une présence soviétique armée en Afghanistan. Cette impasse ne peut manquer d'exercer une influence fort négative sur la détente et d'empêcher un dialogue fructueux entre l'Est et l'Ouest sur les questions qui nous divisent.

Pour ce qui est de notre mise en application respective des dispositions de l'Acte final, ce fut aussi malheureusement mon devoir, et celui de ma délégation, d'attirer l'attention sur les nombreuses violations des droits de l'homme qui se sont produites en Union soviétique et dans certains autres États participants. Mon pays est particulièrement déçu de voir la répression permanente dont sont victimes les membres des groupes d'observation de l'Accord d'Helsinki, l'anti-sémitisme appuyé par l'État, la suppression par certains États participants du droit fondamental de quitter son pays et le harcèlement dont sont victimes les personnes qui tentent de le faire, ainsi que le refus persistant d'accorder les libertés religieuses fondamentales.

L'examen de la mise en application est partie intégrante du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.). Outre qu'il soit rendu
